

## SEANCE DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CONGARD, dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire.

Date de convocation : 21 mars 2022

PRESENTS : MM HURTEBIZE D. – GUÉZO P. – QUÉMARD C. –  
PORT-HELLEC Y. – DANILO B. – GUERRIER A. – HÉDAN E.  
AUBERT M. – JARNIER L. – LEGRAND C.

Absents excusés : MM BONNARD C. – PHILIPPOT B. – WINCKEL U.

Absents non excusés : MM BÉDARD F. – QUELLARD M.P.

Secrétaire de séance : M. GUÉZO Pascal

\*Présence de Monsieur BIORET, Trésorier

### Approbation du procès-verbal du 14 mars 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2022.

09-03-2022

### Vote du compte de gestion 2021 « Commune »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par Monsieur BIORET, Trésorier ; celui-ci est conforme à ces écritures et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10-03-2022

### Vote du Compte Administratif 2021 « Commune »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUÉZO Pascal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur HURTEBIZE Didier, Maire :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,
- Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1) - Le Compte Administratif, peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		329 940,06		203 151,69
Part affectée à l'investissement				
Opérations de l'exercice	535 641,31	583 402,34	153 479,95	106 299,16
Totaux	<b>535 641,31</b>	<b>913 342,40</b>	<b>153 479,95</b>	<b>309 450,85</b>
Résultat de clôture		377 701,09		155 970,90

	<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		533 091,75
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	689 121,26	689 701,50
Totaux	<b>689 121,26</b>	<b>1 222 793,25</b>
Résultat de clôture		533 671,99

Besoin de financement	
Excédent de financement	155 970,90
Restes à réaliser DEPENSES	215 518,00
Restes à réaliser RECETTES	109 339,00
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	49 791,90

2) – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3) - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros

4) -Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

0 € 00 au compte 1068 (recette d'investissement)  
 317 021 € 08 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) – Commune  
 + 60 680 € 01 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) – CCAS  
 0 € 00 au compte 001 (dépense d'investissement)

11-03-2022

**Affectation résultats « Commune » 2021**

Le Conseil Municipal de Saint Congard,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2021 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	203 151,69 €		-47 180,79 €	215 518,00 € 109 339,00 €	-106 179,00 €	155 970,90 €
FONCT	269 260,05 €		47 761,03 €			317 021,08 €

Intégration	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2021 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
CCAS suite dissolution						
INVEST						
FONCT	60 680,01 €		€			60 680,01 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	377 701,09 €
<b>Affectation obligatoire</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	377 701,09 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b> Déficit à reporter (ligne 002)	

12-03-2022

**Vote du compte de gestion 2021 « Epicerie-Boulangerie-Pâtisserie »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par Monsieur BIRET, Trésorier ; celui-ci est conforme à ces écritures et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13-03-2022

**Vote du Compte Administratif 2021 « Epicerie-Boulangerie-Pâtisserie »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUÉZO Pascal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur HURTEBIZE Didier, Maire :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,
- Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1) - Le Compte Administratif, peut se résumer ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			114 381,92	
Part affectée à l'investissement				25 230,08
Opérations de l'exercice	180,00	6 005,48		
<b>Totaux</b>	<b>180,00</b>	<b>6 005,48</b>	<b>114 381,92</b>	<b>25 230,08</b>
Résultat de clôture		5 825,48	89 151,84	

	<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	114 381,92	
Part affectée à l'investissement		25 230,08
Opérations de l'exercice	180,00	6 005,48
<b>Totaux</b>	<b>114 561,92</b>	<b>31 235,56</b>
Résultat de clôture	83 326,36	

Besoin de financement	89 151,84
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	89 151,84
Excédent total de financement	

- 2) – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 3) - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros
- 4) -Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
- 5 825 € 48 au compte 1068 (recette d'investissement)  
0 € 00 au compte 002 (recette de fonctionnement)  
0 € 00 au compte 001 (dépense d'investissement)

14-03-2022

**Affectation résultats « Epicerie-Boulangerie-Pâtisserie » 2021**

Le Conseil Municipal de Saint Congard,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2021 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-114 381,92 €		25 230,08 €			-89 151,84 €
FONCT	25 230,08 €	25 230,08 €	5 825,48 €			5 825,48 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	5 825,48 €
<b>Affectation obligatoire</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	5 825,48 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	5 825,48 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b> Déficit à reporter (ligne 002)	

15-03-2022

**Vote du compte de gestion 2021 « Bar le Canal »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par Monsieur BIORET, Trésorier ; celui-ci est conforme à ces écritures et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

16-03-2022

**Vote du Compte Administratif 2021 « Bar le Canal »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUÉZO Pascal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur HURTEBIZE Didier, Maire :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,
- Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1) - Le Compte Administratif, peut se résumer ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	10 712,99		19 364,39	
Part affectée à l'investissement				
Opérations de l'exercice	379,58	9 000,00		
<b>Totaux</b>	<b>11 092,57</b>	<b>9 000,00</b>	<b>19 364,39</b>	
Résultat de clôture	2 092,57		19 364,39	

	<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	30 077,38	
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	379,58	9 000,00
<b>Totaux</b>	<b>30 456,96</b>	<b>9 000,00</b>
Résultat de clôture	21 456,96	

Besoin de financement	19 364,39
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	19 364,39
Excédent total de financement	

- 2) – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 3) - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros
- 4) -Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

0 € 00 au compte 1068 (recette d'investissement)  
0 € 00 au compte 002 (recette de fonctionnement)  
0 € 00 au compte 001 (dépense d'investissement)

17-03-2022

**Affectation résultats « Bar le Canal » 2021**

Le Conseil Municipal de Saint Congard,  
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021  
Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2021 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	-19 364,39 €		€			19 364,39 €
FONCT	-10 712,99 €	€	-8 620,42 €			-2 092,57 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	0,00 €
<b>Affectation obligatoire</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	€
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b> Déficit à reporter (ligne 002)	-2 092,57 €

18-03-2022

**Vote du compte de gestion 2021 « Assainissement »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par Monsieur BIRET, Trésorier ; celui-ci est conforme à ces écritures et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

19-03-2022

**Vote du Compte Administratif 2021 « Assainissement »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUÉZO Pascal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur HURTEBIZE Didier, Maire :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,
- Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1) - Le Compte Administratif, peut se résumer ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		6 445,68	36 418,83	
Part affectée à l'investissement				36 418,83
Opérations de l'exercice	23 748,19	67 940,25	55 682,71	17 917,80
<b>Totaux</b>	<b>23 748,19</b>	<b>74 385,93</b>	<b>92 101,54</b>	<b>54 336,63</b>
Résultat de clôture		50 637,74	37 764,91	

	<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	36 418,83	6 445,68
Part affectée à l'investissement		36 418,83
Opérations de l'exercice	79 430,90	85 858,05
<b>Totaux</b>	<b>115 849,73</b>	<b>128 722,56</b>
Résultat de clôture		12 872,83

Besoin de financement	37 764,91
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	37 764,91
Excédent total de financement	

2) – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3) - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros

4) -Décide d'affecter comme suit l'excédent d'investissement :

37 764 € 91 au compte 1068 (recette d'investissement)

0 € 00 au compte 001 (dépense d'investissement)

12 872 € 83 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

20-03-2022

**Affectation résultats « Assainissement » 2021**

Le Conseil Municipal de Saint Congard,  
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021  
Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2021 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-36 418,83 €		-1 346,08 €			-37 764,91 €
FONCT	42 864,51 €	36 418,83 €	44 192,06 €			50 637,74 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	- 50 202,81 €
<b>Affectation obligatoire</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	37 764,91 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	12 872,83 €
Total affecté au c/ 1068 :	€
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b> Déficit à reporter (ligne 002)	

21-03-2022

**Vote du compte de gestion 2021 lotissement « Résidence Le Verger »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par Monsieur BIORET, Trésorier ; celui-ci est conforme à ces écritures et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

22-03-2022

**Vote du Compte Administratif 2021 lotissement « Résidence Le Verger »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUÉZO Pascal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur HURTEBIZE Didier, Maire :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,
- Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,



1) - Le Compte Administratif, peut se résumer ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	15 668,60		87 406,63	
Part affectée à l'investissement				
Opérations de l'exercice	<b>87 406,63</b>	127 133,63	68 474,41	87 406,63
Totaux	<b>103 075,23</b>	<b>127 133,63</b>	<b>155 881,04</b>	<b>87 406,63</b>
Résultat de clôture		24 058,40	68 474,41	

	<b>Ensemble</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	103 075,23	
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	155 881,04	214 540,26
Totaux	<b>258 956,27</b>	<b>214 540,26</b>
Résultat de clôture	44 416,01	

Besoin de financement	68 474,41
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	68 474,41
Excédent total de financement	

2) – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3) - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros

23-03-2022

**Vote du compte de gestion 2021 « CCAS »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par Monsieur BIORET, Trésorier ; celui-ci est conforme à ces écritures et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

\*\*\*\*\*

***Monsieur BIORET, Trésorier, fait un exposé sur la situation financière de la collectivité et commente quelques ratios financiers.***

\*\*\*\*\*

24-03-2022

**Vote des taux d'imposition 2022**

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023. Pour mémoire, le taux 2019 de la commune reconduit en 2022 est de 16,85 %.

A partir de 2021, la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par **le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.**

**Chaque commune s'est donc vu transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15,26% pour le Morbihan) qui additionné au taux communal de TFB 2020 a donné le nouveau taux communal 2021 (32,11 %) sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.**

En 2022 comme en 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :  
(10 voix pour -- 0 abstentions -- 0 voix contre)

☉ Fixe les taux d'imposition 2022 pour les 2 taxes, à savoir :

❖ Foncier bâti	562 492 € 00	32,11 %	187 555 € 00
❖ Foncier non bâti	65 155 € 00	50,99 %	34 316 € 00
		<b>TOTAL</b>	<b>221 871 € 00</b>

❖ Ressources fiscales indépendantes des taux : TH	13 951 € 00
-Coefficient correcteur 0,938586	(-11 215 € 00)

25-03-2022

#### **Vote du Budget Primitif 2022 « Commune »**

Le Budget Primitif proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 379 324 € avec une recette attendue au titre des impôts locaux de 224 607 € 00 la taxe professionnelle nous est versée par de L'Oust à Brocéliande Communauté tous les mois.

Le Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire et après examen détaillé

A l'unanimité, adopte le budget qui s'équilibre comme suit :

➤ Section de fonctionnement	889 521 € 00
➤ Section d'investissement	489 803 € 00

26-03-2022

#### **Vote du Budget Primitif 2022 « Epicerie-Boulangerie-Pâtisserie »**

Le Budget Primitif proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 176 488 € 20.

Le Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire et après examen détaillé

A l'unanimité, adopte le budget qui s'équilibre comme suit :

➤ Section de fonctionnement	86 336 € 36
➤ Section d'investissement	90 151 € 84

27-03-2021

**Vote du Budget Primitif 2022 « Bar le Canal »**

Le Budget Primitif proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 56 931 € 35.

Le Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire et après examen détaillé

A l'unanimité, adopte le budget qui s'équilibre comme suit :

- |                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| ➤ Section de fonctionnement | 35 566 € 96 |
| ➤ Section d'investissement  | 21 364 € 39 |

28-03-2022

**Vote du Budget Primitif 2022 « Assainissement »**

Le Budget Primitif proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 197 503 € 06.

Le Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire et après examen détaillé

A l'unanimité, adopte le budget qui s'équilibre comme suit :

- |                            |              |
|----------------------------|--------------|
| ➤ Section d'exploitation   | 84 645 € 00  |
| ➤ Section d'investissement | 112 858 € 06 |

29-03-2022

**Vote du Budget Primitif 2022 Lotissement « Résidence Le Verger »**

Le Budget Primitif proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 136 948 € 82.

Le Conseil Municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire et après examen détaillé,

A l'unanimité, adopte le budget qui s'équilibre comme suit :

- |                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| ➤ Section de fonctionnement | 68 474 € 41 |
| ➤ Section d'investissement  | 68 474 € 41 |

30-03-2022

**PATA 2022**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a sollicité OBC et POMPEI pour les travaux de point à temps automatique 2022.

Il préconise 7 tonnes.

Il donne lecture des devis.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ✓ Décide de retenir OBC (Oust à Brocéliande Communauté) pour un prix TTC de 8 460 € 24
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

**Permanences élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022**

Il est procédé à la mise en place des permanences pour le bon déroulement des opérations électorales.

### **Avenant n°1 – Lot 3 – Local associatif et technique**

L'objet de la modification est d'une part d'incorporer au marché la plus-value pour descente eaux pluviales façade nord et réseau aérien, la moins-value pour boîte à eau laqué conformément au devis joint, et d'autre part de modifier en conséquence le montant du marché.

Monsieur le Maire fait savoir que cette modification (plus value de 1 517 € 33) n'a plus lieu d'être.

En effet, suite à une concertation sur le chantier avec le maître d'œuvre et les entreprises, un arrangement a été trouvé.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette information.

### **Questions diverses**

- **Décès de Monsieur Marcel ROUXEL**

La famille remercie la municipalité pour les marques de sympathie témoignées lors du décès et plus particulièrement la mise à disposition de la salle communale.

- **Gestion différenciée des espaces verts**

Il y aura moins de tontes afin de préserver la biodiversité.

Seront conservés et entretenus comme habituellement :

- Bande de 1m50 près des maisons et des trottoirs,
- Camping – Lieux de passage,
- Autour des tables pique-nique ainsi que les accès,
- Jeux de boules,
- Endroits sécuritaires,
- Besoins ponctuels (fêtes etc...).

- **SMBGO**

Programme d'actions du contrat territorial du GBO – Volets milieux aquatiques (CTVMA) « La Claie ».

Intégration de deux secteurs : Fendrement et Bellée.

- **Médiathèque/Espace partagé**

Le CAUE accompagne la commune pour réaliser le cahier des charges – pas de frais supplémentaires, compris dans leur contrat.

Une rencontre aura lieu le 23 mai prochain à 10 H 00 :

- Point sur le projet et le programme,
- Explications plus en détail de leur travail,
- Cahier des charges,
- Aide à la consultation,
- Sélection des équipes,
- Jury et auditions.

Au prochain Conseil Municipal : scénario à retenir, plan de financement détaillé des différents financeurs.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

*Numéros délibérations transmises à la Préfecture 09-03-2022 à 30-03-2022*

*Affiché le 5 avril 2022*

Le Conseil Municipal